

CHICHEE

INFOS EN BREF SPECIAL N° 44

Juillet 2022

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Ouverture commerciale de la fibre optique.

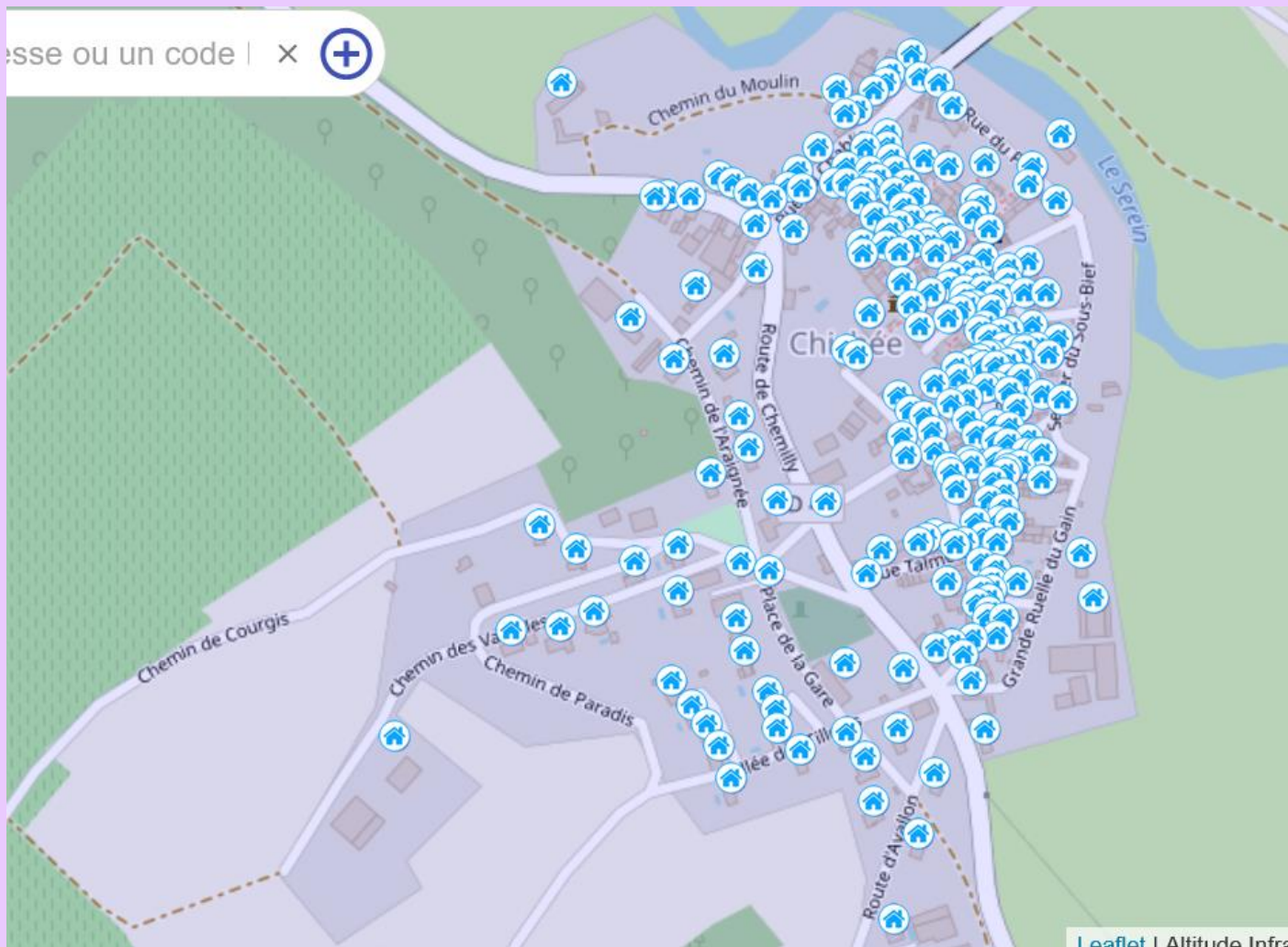
La société YCONIK vient de nous informer de l'ouverture de la commercialisation de la fibre optique sur notre commune

A PARTIR DU 17 AOUT 2022

Pour toutes les habitations (en bleu) mentionnées sur la carte ci-après.

A compter de cette date donc, les résidents concernés pourront prendre contact avec leurs opérateurs.

Le Maire,
Les Adjoints,
Les Conseillers Municipaux.



A partir du 17 août 2022 vous pourrez tester votre éligibilité sur le site :

<https://www.yconik-fibre.fr/eligibilite/>